Troisième année. N° 98 Samedi 8 Avril 1871

IMPRIMERIE — ABONNEMENT
A Paris, Quai Voltaire, 31 — Affranchir

AGENCE SPÉCIALE DES ANNONCES
S'adresser quai Voltaire, 31

Un an, 40 fr. — Six mois, 20 fr. — Trois mois, 10 fr.
Paris et départements — Envoyer un mandat sur la poste — Affranchir
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION — RÉDACTION
A Paris, Quai Voltaire, 31 — Affranchir

POUR LES RÉCLAMATIONS
S'adresser *franco* à l'Imprimeur-Gérant

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Fonctionnement de la commission de justice. — Aveu du *Journal officiel* de Versailles. — Proclamation à la garde nationale. — Suppression du grade de général et nomination du commandant de la place de Paris.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Proclamation du général Cluseret. — Modifications au décret du 5 avril. — Les élections à la Commune. — Quantité de houille disponible. — Réorganisation de l'Assistance publique. — Avis aux gardes mobilisées du 1er arrondissement. — Les chasseurs fédérés. — Nouvelles étrangères. — Le mouvement de Limoges. — Le gouvernement de Versailles jugé par *le Siècle*. — Faits divers. — Nécrologie. — Tribunaux. — Le combat de Sergudy (Algérie). — Bourses.

PARTIE OFFICIELLE

Paris, le 7 avril 1871

Vu le vote de la Commune du 5 avril, relatif à une enquête sur les arrestations faites par le Comité central et par la commission de sûreté, la commission exécutive invite la commission de justice à instruire immédiatement sur le nombre et la cause de ces arrestations, et à donner l'ordre de l'élargissement ou de la comparution devant un tribunal et un jury d'accusation. La commission de justice doit d'urgence s'occuper d'une mesure qui intéresse si particulièrement l'un des grands principes de la République, la liberté.

Paris, le 7 avril 1871.

La commission exécutive :
F. COURNET, DELESCLUZE, FÉLIX PYAT, G. TRIDON, E. VAILLANT, VERMOREL.

Citoyens,

Le *Journal officiel* de Versailles contient ce qui suit :

« Quelques hommes reconnus pour appartenir à l'armée, et saisis les armes à la main, ont été passés par les armes, suivant la rigueur de la loi militaire qui frappe les soldats combattant leur drapeau. »

Cet horrible aveu n'a pas besoin de commentaires. Chaque mot crie vengeance, justice! Elle ne sera pas attendue. La violence de nos ennemis prouve leur faiblesse. Ils assassinent; les républicains combattent. La République vaincra !

Paris, le 7 avril 1871.

La commission exécutive :
COURNET, DELESCLUZE, FÉLIX PYAT, TRIDON, VAILLANT, VERMOREL.

A la garde nationale.

Citoyens,

L'Assemblée de Versailles a fait appel aux volontaires des départements contre Paris.

La Commune de Paris a fait appel au droit contre l'Assemblée de Versailles.

Les volontaires ont répondu à l'appel du droit.

Limoges a proclamé la commune. Son hôtel de ville a les mêmes couleurs que le nôtre. La troupe de ligne a fraternisé avec la garde nationale. L'armée du droit marchera au secours, non de Versailles, mais de Paris.

Guéret, de même, a fait sa commune, et attend Limoges pour le suivre.

Tout le centre est levé pour grossir le mouvement. La Nièvre a ses hommes debout. Vierzon, commune aussi, tient la tête du chemin de fer pour empêcher les gendarmes de Versailles d'avancer contre Toulouse, et pour aider les gardes nationaux de Limoges marchant vers Paris.

Si Paris continue à faire son devoir, s'il est aussi constant qu'il a été brave, c'en est fait de la guerre civile et de ses coupables auteurs.

Vive la Commune! Vive la République!

Paris, le 7 avril 1871.

La commission exécutive :
COURNET, DELESCLUZE, FÉLIX PYAT, TRIDON, E. VAILLANT, A. VERMOREL.

Considérant que les grades de généraux sont incompatibles avec l'organisation démocratique de la garde nationale et ne sauraient être que temporaires:

Art. 1er. Le grade de général est supprimé.

Art. 2. Le citoyen Ladislas Dombrowski, commandant de la 12e légion, est nommé commandant de la place de Paris, en remplacement du citoyen Bergeret, appelé à d'autres fonctions.

Paris, le 6 avril 1871.

La commission exécutive,
COURNET, DELESCLUZE, FÉLIX PYAT, TRIDON, ED. VAILLANT, VERMOREL.

A partir de dimanche 9 avril inclusivement, les séances de la Commune auront lieu à deux heures de l'après-midi; les séances de nuit sont supprimées.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, le 7 avril 1871

MINISTÈRE DE LA GUERRE

A la garde nationale.

Citoyens,

Je remarque avec peine qu'oubliant notre origine modeste, la manie ridicule du galon, des broderies, des aiguillettes commence à se faire jour parmi nous.

Travailleurs, vous avez pour la première fois accompli la révolution du travail par et pour le travail.

Ne renions pas notre origine, et surtout n'en rougissons pas. Travailleurs nous étions, travailleurs nous sommes, travailleurs nous resterons.

C'est au nom de la vertu contre le vice, du devoir contre l'abus, de l'austérité contre la corruption que nous avons triomphé, ne l'oublions pas.

Restons vertueux et hommes du devoir avant tout, nous fonderons alors la République austère, la seule qui puisse et ait le droit d'exister.

Avant de sévir, je rappelle mes concitoyens à eux-mêmes : plus d'aiguillettes, plus de clinquant, plus de ces galons qui coûtent si peu à étager et si cher à notre responsabilité.

A l'avenir, tout officier qui ne justifiera pas du droit de porter les insignes de son grade, ou qui ajoutera à l'uniforme réglementaire de la garde nationale des aiguillettes ou autres distinctions vaniteuses, sera passible de peines disciplinaires.

Je profite de cette circonstance pour rappeler chacun au sentiment de l'obéissance hiérarchique dans le service; en obéissant à vos élus, vous obéissez à vous-mêmes.

Paris, le 7 avril 1871.

Le délégué à la guerre,
E. CLUSERET.

Considérant les patriotiques réclamations d'un grand nombre de gardes nationaux qui tiennent, quoique mariés, à l'honneur de défendre leur indépendance municipale, même au prix de leur vie, le décret du 5 avril est ainsi modifié :

De dix-sept à dix-neuf ans, le service dans les compagnies de guerre sera volontaire, et de dix-neuf à quarante obligatoire pour les gardes nationaux, mariés ou non.

J'engage les bons patriotes à faire eux-mêmes la police de leur arrondissement et à forcer les réfractaires à servir.

Le délégué à la guerre,
G. CLUSERET.

Tous les chevaux appartenant à la Commune et qui ne sont pas actuellement employés à un service régulier, seront dirigés sur l'Ecole militaire et mis à la disposition du commandant de la remonte.

Paris, le 7 avril 1871.

Le délégué à la guerre,
E. CLUSERET.

Les personnes qui désirent être employées dans le service des fortifications, principalement les élèves des écoles spéciales, sont invitées à se présenter au directeur du service, 84, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, de trois à cinq heures de l'après-midi.

Paris, le 7 avril 1871.

Le délégué à la guerre,
Général E. CLUSERET.

Adjudication pour la fonte et la fabrication des projectiles. Se présenter au ministère de la guerre, de neuf heures à onze.

On demande des artificiers à la cartoucherie de Vanves, à Paris, rue de Vanves, près la rue d'Alésia.

Les personnes qui ont recueilli des blessés sont priées d'envoyer les noms et les numéros de bataillon de ces blessés au ministère de la guerre, bureau des renseignements (rue Saint-Dominique, 86).

Toutes les communications qui seront de nature à intéresser le service des fortifications : entretien, réparation, installation de travaux fixes ou volants, doivent être adressées au directeur du service des fortifications, 84, rue Saint-Dominique-Saint-Germain.

Paris, le 7 avril 1871.

Le directeur,
E. ROSELLI-MOLLET.

LES ÉLECTIONS A LA COMMUNE

C'est par erreur que le *Journal officiel* d'hier n'a pas mentionné l'élection d'un membre au conseil communal du 8e arrondissement, par suite de l'option du citoyen Arnould dans le 4e arrondissement.

Nous rectifions cette inexactitude dans le tableau ci-après :

Le nombre de membres à élire est de :

1er	arrondissement.....	4
2e	—	4
3e	—	1
6e	—	2
7e	—	1
8e	—	1
9e	—	5
12e	—	2
16e	—	2
17e	—	1
18e	—	2
19e	—	1

Les élections à la Commune auront lieu le lundi 10 avril, de huit heures du matin à huit heures du soir.

Direction des douanes de Paris.

Par suite du refus de la part des employés de rester à leur poste, le service de l'administration des douanes et des différentes gares a été interrompu.

Nous nous empressons de porter à la connaissance des négociants et commerçants que ce service va être réorganisé d'ici à quelques jours.

En conséquence, ceux-ci pourront prendre livraison de leurs marchandises emmagasinées dans les divers entrepôts et lesdites gares.

Paris, le 7 avril 1871.

Le directeur,
F. RÉVILLON.

La consommation journalière de houille pour l'éclairage de Paris est actuellement de 670,000 kil. Or, aujourd'hui 7 avril, la Compagnie parisienne a en magasin un tonnage de 18,000,000 kil. de houille qui assure l'éclairage de Paris pendant trente et un jours, si l'on tient compte de la diminution de la durée de l'éclairage pendant le mois qui va suivre.

De plus, il est inexact que les arrivages aient été interrompus un seul jour, et d'après les renseignements les plus certains, la compagnie parisienne a reçu par la voie du Nord cinquante et un wagons de charbon, du 6 au 7 avril.

La population de Paris peut donc être assurée que l'éclairage de la ville sera maintenu. Il le sera d'autant plus facilement que la grande majorité des employés de ce service important ont adhéré à l'administration de la Commune.

L'ingénieur chargé provisoirement de l'inspection principale de l'éclairage de Paris,
BERNARD PEYROUTON.

Administration de l'Assistance publique.

Le délégué chargé par la commission exécutive des finances de la direction générale de l'assistance publique s'occupe, avec une activité dont on peut déjà prévoir les heureux résultats, du rétablissement, sur des bases nouvelles, des services si essentiels de cette importante administration, qui a été si singulièrement désorganisée et abandonnée par la presque totalité des employés qui en ressortent.

La préméditation de cette désorganisation est telle, que presque tous les timbres servant à estampiller les pièces et actes de l'administration et tous les papiers relatifs au personnel de l'administration communale ont été enlevés, et les employés payés de leur traitement à l'avance, au 15 mars dernier, contrairement à tous les précédents. Enfin, les valeurs laissées en caisse, qui s'élevaient, suivant les insinuations mensongères de quelques-uns, de 150,000 fr. à 200,000 fr., se sont trouvées réduites à une somme de 4,718 fr. 14 c., dûment constatée par le préposé à la garde de ladite caisse.

Voilà comment les hommes de Versailles entendent pratiquer l'administration.

MAIRIE DU Ier ARRONDISSEMENT

Aux gardes nationales mobilisées et licenciées du Ier arrondissement.

La délégation communale du Ier arrondissement fait appel aux sentiments patriotiques de tous les citoyens valides, à l'effet de constituer de nouveaux bataillons qui devront s'unir à ceux déjà fédérés.

Tout citoyen qui apporterait obstacle, mauvais vouloir ou indifférence à cette mesure de salut public, serait désarmé dans les vingt-quatre heures, sans préjudice des autres pénalités qu'il pourrait encourir.

La délégation communale a le ferme espoir de rencontrer dans le cœur des citoyens du Ier arrrondissement assez de patriotisme et de courage pour n'avoir pas à recourir aux mesures répressives.

Un bureau permanent est établi, dès ce moment, à la mairie du du Ier arrondissement, pour recevoir les inscriptions. Une compagnie, formée des 12e et 13e bataillons, est déjà complétement organisée.

Paris, le 4 avril 1871.

La délégation communale du Ier arrondissement,
Docteur PILLOT, NAPIAS-PIQUET, TOUSSAINT, WINANT, TANGUY, JOLY, SALLÉE.

Département de l'Algérie et des colonies.

Le gouvernement de Versailles vient d'envoyer en Algérie, avec le titre de gouverneur civil, un militaire, un vice-amiral. C'est la première concession faite aux partisans du régime militaire.

Les Algériens présents à Paris sont invités à transmettre leur adresse au comité de sûreté générale et de l'intérieur, département de l'Algérie et des colonies, place Beauvau, à l'effet d'être convoqués pour s'entendre entre eux sur les mesures à prendre.

Le délégué,
AL. LAMBERT.

Don patriotique du 181e bataillon
(2e arrondissement.)

Le 181e bataillon possède 4,000 fr., montant d'une souscription pour la fonte des canons.

Cette somme, que nous voulions consacrer à la défense nationale, est restée sans emploi par suite de l'odieuse capitulation des traîtres qui ont livré Paris.

Aujourd'hui, nous voulons la consacrer à l'établissement du règne de l'ordre, du travail et de la justice, à l'établissement de la Commune.

Nous voulons qu'elle serve à soulager les familles orphelines des travailleurs assassinés par les chouans et les Prussiens de Versailles.

En conséquence, nous qui, dans les horreurs du siége, avons prélevé cette somme sur le pain noir de nos familles, nous déclarons donner mandat à nos délégués de la verser dans la caisse municipale.

Vive la République! Vive la Commune!

Paris, le 7 avril 1871.

(Suivent les signatures.)

LES CHASSEURS FÉDÉRÉS

Citoyens,

Par suite de la réorganisation de l'armée nationale, des bataillons de chasseurs fédérés sont mis en formation.

Je suis autorisé par la Commune à ouvrir les enrôlements pour le 1er bataillon, à partir du 7 avril, à la caserne du Louvre.

Les chasseurs entreront en solde à partir du jour de leur engagement; l'armement, l'équipement et l'habillement seront délivrés immédiatement.

Ces bataillons étant destinés à marcher aux avant-postes, je fais appel au patriotisme des anciens soldats de toutes armes, et particulièrement aux éclaireurs du 1er régiment, aux zouaves et aux marins.

Vive la République! Vive la Commune!

Le commandant,
A. BUISSON,
Ex-enseigne de vaisseau, ex-lieutenant aux zouaves, ex-chef de bataillon du 1er régiment d'éclaireurs.

Garde nationale de la Seine.

Chaque chef de compagnie devra, à partir d'aujourd'hui, envoyer au Comité central, ministère de la guerre, l'état nominatif des hommes manquants et la cause de l'absence : mort, blessures, capture, disparition ou autre, avec désignation de l'ambulance pour les blessés.

Chaque ambulance devra faire parvenir quotidiennement aux mêmes bureaux un état journalier constatant les entrées, sorties, etc.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

SUISSE

La commission de révision de la constitution fédérale a terminé ses travaux. Nous remarquons que, dans son projet, elle interdit de créer ou de rétablir des couvents, et qu'elle exclut les jésuites. Tout emploi dans l'Eglise et dans l'école leur est interdit.

Ensuite la peine de mort est abolie. Les lois de droit civil ou criminel seront soumises à des plébiscites. L'assemblée fédérale aura compétence pour les autres lois.

BELGIQUE

Les deux commissaires spéciaux pour l'Allemagne, MM. Nerzoy et Lubnow, sont arrivés à Bruxelles. Le commissaire français, M. Laussedat, colonel du génie, chargé de prêter son concours pour ce qui a trait aux délimitations de frontières, est arrivé également.

Les plénipotentiaires se sont réunis le mercredi et ont tenu une longue séance. Le secret le plus absolu règne sur les délibérations de la conférence.

Lord Enfield a déclaré dans la chambre des communes que le gouvernement ne connaissait pas les intentions des négociateurs réunis à Bruxelles, concernant le traité de paix.

Il n'est pas vrai que le gouvernement hollandais ait demandé la consécration du principe du respect de la propriété privée sur mer, pendant la guerre, et une définition internationale des articles de contrebande de guerre.

ESPAGNE

SÉNAT. — M. Santa Cruz est élu président par 63 voix contre 4 (bulletins blancs).

MM. Cordova, Figuerola, Madrago, Silvela sont élus vice-présidents.

La *Epoca* croit que le congrès comptera 14 membres de l'opposition. Le même journal croit qu'une modification ministérielle aurait lieu dans le sens progressiste.

Selon le *Tiempo*, M. Nocedal aurait l'intention de demander la mise en accusation du cabinet.

Le ministre de Hollande a remis hier au soir, avec le cérémonial accoutumé, des lettres confirmant sa nomination de ministre à Madrid et félicitant le roi de son avénement au trône.

FÉDÉRATION DES COMMUNES RÉPUBLICAINES

LE MOUVEMENT DE LIMOGES

Nous recevons de Limoges des nouvelles d'une haute gravité. Nous nous bornerons aujourd'hui à en faire le narré, tel que nous le tenons d'un habitant notable de cette ville, arrivé ce soir à Paris.

Le 4 de ce mois, un détachement de 450 hommes, appartenant au 9e régiment de ligne, reçut un ordre de départ pour Versailles. Les soldats se dirigèrent vers la gare aux cris de : Vive la République! et tout le long de la route la foule les accueillit par des bravos mille fois répétés. Arrivés à la gare, ils déclarèrent qu'ils ne se battraient point contre leurs frères de Paris. Et, au même instant, pour donner plus d'autorité à leur engagement, ils remirent à la foule, aux ouvriers qui les entouraient, leurs armes et leurs cartouches; puis ils rentrèrent en ville. Leur retour, l'attitude énergique qu'ils venaient de prendre en présence de leurs officiers firent une telle impression sur le peuple, que des centaines de bras se levèrent pour les porter en triomphe; ce n'était plus de l'enthousiasme, c'était un véritable délire patriotique.

L'autorité civile se réunit aussitôt à l'hôtel de ville dans un effarement très-facile à comprendre. On chercha longtemps, mais hélas! en vain M. le préfet. Le représentant du gouvernement de Versailles avait déjà jugé opportun de prendre la fuite.

Le maire ordonna au colonel des cuirassiers de charger la foule et de s'emparer des soldats mutinés. Cet ordre fut suivi, mais son exécution n'aboutit qu'à exaspérer le peuple. La mêlée devint bientôt générale; dans la lutte, le colonel fut tué et un capitaine grièvement blessé.

Limoges est en pleine révolution. Le 9e régiment de ligne fraternise avec les habitants de la ville. Nos renseignements s'arrêtent là.

LE GOUVERNEMENT DE VERSAILLES
JUGÉ PAR *LE SIÈCLE*

Les journaux de la réaction nient l'inhumanité du gouvernement qui siége à Versailles.

Nous ne saurions mieux faire que de reproduire sans commentaires les lignes suivantes, dues à la plume d'un homme qui n'est pourtant ni socialiste, ni partisan de la commune :

L'Officiel de Versailles contient ce qui suit :

« Quelques hommes reconnus pour appartenir à l'armée, et saisis les armes à la main, ont été passés par les armes, suivant la rigueur de la loi militaire, qui frappe les soldats combattant leur drapeau. »

De toute l'énergie de notre âme, nous en appelons à M. Thiers contre ces rigueurs.

L'assemblée et le gouvernement ont quitté Paris. Paris s'est trouvé indépendant et belligérant. La qualité de belligérant a été reconnue au *Comité central* par le gouvernement de Versailles, en vertu de l'affiche qu'il a fait placarder ici par l'amiral Saisset.

Nous sommes deux millions d'habitants qui nous trouvons sous le gouvernement de la Commune. Ou bien Versailles doit nous considérer tous comme des rebelles, ou bien il doit respecter tous les prisonniers qui tombent en ses mains, même ceux qui ont appartenu à l'armée impériale.

D'abord, ce ne sont pas des déserteurs proprement dits. Ils n'ont pas quitté l'armée de Versailles pour s'enrôler à Paris; ce sont des hommes habitant Paris depuis que Paris n'est plus gouverné par Versailles. Ils obéissent à un ministre de la guerre installé à Paris, qui les nourrit et qui les solde. Etaient-ils libre de vous suivre à Versailles? Sont-ils libres de ne pas combattre dans les rangs des deux cents bataillons de garde nationale qui obéissent à la Commune?

Le droit des gens vous défend de toucher à ces hommes; et la bonne politique et le sens patriotique vous le défendent aussi. Ne voyez-vous pas que vous excitez des représailles?

Il y a à Versailles des généraux qui, le 2 décembre, ont porté les armes contre la loi, contre le pays, contre l'honneur.

Ils devraient se contenter de se faire oublier, et ne pas se montrer si implacables envers des malheureux. — Henri Cernuschi.

On lit dans le *Soir* :

L'état-major prussien a adressé la dépêche suivante aux autorités militaires de Berlin :

« Compiègne, 3 avril, 10 h. du soir.

« Le combat principal a eu lieu au sud, près de Châtillon et de Fontenay-aux-Roses. Flourens aurait été fait prisonnier avec 8,000 hommes.

« Le mont Valérien est aux mains de Versailles. Le commandant, suspect, avait été remplacé dans la nuit. Les prisonniers parisiens ont été fusillés sur-le-champ.

« Le mont Valérien a pris une part très-heureuse au combat. Pertes des Parisiens considérables.

« Les efforts des insurgés ont surtout échoué grâce aux positions fortifiées établies par les Allemands. » *(Gazette de Cologne.)*

A part l'exagération évidente, quant au chiffre des prisonniers et aux pertes supposées, en général, cette dépêche, d'une partie neutre et sans doute indifférente, est d'une exactitude remarquable. Nous signalons surtout le passage sur les prisonniers fusillés aux journaux qui demandaient il y a quelques jours à la Commune de préciser cette accusation. Ce témoignage doit être retenu, en attendant que nous soyons en mesure de publier tous les renseignements qui nous sont parvenus à ce sujet.

D'un autre côté, on lisait dans le numéro d'hier du même journal, *le Soir*, sous le titre : *Note d'un piéton*, les lignes suivantes :

« Je vis le général Vinoy à quelque distance. Il était environ six heures. On entendait une terrible fusillade entre le haut et le bas Meudon.

« Je redescendis vers le petit Bicêtre. Là, nouvelles horreurs : *des monceaux de cadavres de gardes nationaux*. On disait que c'était là que le général Duval avait été fusillé. »

Des monceaux de cadavres de gardes nationaux à l'endroit où le général Duval avait été fusillé! n'est-ce pas suffisamment significatif, et peut-on douter qu'ils eussent été fusillés en même temps que lui?

Un journal a publié d'une façon tout à fait inexacte un fait relatif à un de nos meilleurs républicains et de nos plus braves commandants, le citoyen Levraud, du 204e bataillon.

Il est bien vrai que dans la journée du 4, au moment où le feu des batteries installées sur les hauteurs de Châtillon par les artilleurs de Versailles était le plus violent, le commandant Levraud, placé le revolver au poing à l'entrée de la porte de Vaugirard, arrêta un certain nombre de gardes nationaux que leurs chefs n'avaient pas su rallier. Mais ces gardes nationaux débandés appartenaient à différents bataillons, et non pas, comme on l'a publié, au 204e.

FAITS DIVERS

Dans un but facile à deviner, la réaction à répandu le bruit ridicule que les tabacs allaient bientôt manquer à la consommation parisienne.

Nous sommes en mesure de démentir ces bruits absurdes.

La direction des contributions indirectes s'est entendue avec la manufacture nationale des tabacs, et elle a complétement organisé les services des entrepôts, abandonnés par les employés du gouvernement de Versailles. La vente est reprise avec empressement sur tous les points de la ville, et la banlieue même vient s'approvisionner à Paris. Les provisions en nature sont considérables.

Ce matin, 5 avril, le 248e bataillon se réunissait en armes et conduisait au cimetière Montparnasse le corps du capitaine Straub, de la 5e compagnie, tué bravement à la tête d'une reconnaissance hardiment conduite, dans la nuit du 4 au 5, non loin du fort de Vanves.

En quelques paroles émues et énergiquement révolutionnaires, les citoyens Aconin, délégué à la municipalité du 5e arrondissement, et Régère fils, capitaine adjudant-major, exprimèrent les sentiments que tous les assistants ressentaient. Puis ce brave bataillon, nouvellement armé, mais plein de fiévreuse ardeur pour la République, se rendit, calme et résolu, où l'appelait son devoir.

Jeudi, à neuf heures du matin, le 137e bataillon, appartenant au XIe arrondissement, est allé rue Folie-Méricourt; il a *réquisitionné* et pris la guillotine, il a brisé en morceaux la hideuse machine, et, aux applaudissements d'une foule immense, il l'a brûlée.

Il l'a brûlée au pied de la statue du défenseur de Sirven et de Calas, de l'apôtre de l'humanité, du précurseur de la Révolution française, — au pied de la statue de Voltaire.

Le général Ladmirault est arrivé à Versailles. Le gouvernement lui a donné un commandement. On sait que le général Ladmirault commandait la garde impériale; la cour en faisait un cas extrême.

Les gardes nationaux les plus grièvement blessés aux combats du mont Valérien, de Meudon et du Val-Fleury, ont été transportés aux ambulances nouvellement installées cours la Reine, derrière le palais de l'Industrie.

Presque tous sont dans la salle Saint-Augustin.

Le docteur Chenu a la direction générale de cette ambulance. Le docteur Pamard a procédé hier à l'extraction des balles.

Tous les canons qui formaient un immense parc au milieu du champ de Mars en sont partis. Il n'y reste plus que des caissons, que l'on attelle suivant les besoins.

La Prusse a invité le gouvernement de Versailles à rétablir, dans le plus bref délai, toutes les lignes de chemins de fer avec les communications nouvelles. Ce qui motive cette exigences des Prussiens est la difficulté qu'ils éprouvent dans leurs approvisionnements, dont une partie leur venait de Paris. Ces jours derniers, le propriétaire de l'hôtel du Grand-Monarque, à Melun, qui loge trois cents Allemands et un certain nombre de chevaux, était venu à Paris pour divers achats nécessaires à l'alimentation de ces garnisaires. Il n'a pu retourner chez lui. Plusieurs faits analogues ont été préjudiciables aux Allemands en garnison à Saint-Denis. Les Prussiens, qui sont gens pratiques avant tout, ne veulent pas recevoir les ricochets de nos malheureuses dissensions, et tiennent absolument à vivre le plus commodément possible.

La délégation nommée par le commerce et l'industrie dans la réunion du 3 avril (salle du Casino Cadet), a l'honneur de faire part aux intéressés que les négociations qu'elle a ouvertes au sujet des relations postales entre Paris et la province sont en bonne voie d'exécution.

La commission des cinquante-six chambres syndicales qui poursuivait le même but s'est jointe à la délégation, un accord commun s'en est suivi. Des pourparlers ont été ouverts avec Versailles, et dans la prochaine réunion, qui sera annoncée d'ici deux jours, il sera donné connaissance du travail de la délégation.

Hier, des enfants jouaient au bord de la Bièvre, près d'Arcueil, lorsque l'un d'eux, nommé Charles Dutot, âgé de onze ans, tomba dans la rivière et ne put s'en dégager. Ses camarades se dispersèrent en jetant des cris qui furent entendus d'un charretier. Il accourut et se mit en devoir de sauver l'enfant; mais la boue remuée par lui était tellement nauséabonde, qu'il faillit perdre connaissance.

Heureusement un garçon blanchisseur vint à son secours et l'aida à retirer le jeune imprudent.

Ce dernier ne donnait plus que quelques signes de vie; on le transporta dans sa famille, où, malgré les soins d'un médecin, il ne tarda pas à rendre le dernier soupir. Le docteur a déclaré que l'enfant avait succombé à l'asphyxie produite, non par submersion, puisque sa tête était restée hors de l'eau, mais par suite de ces émanations ou moffettes dégagées de la vase remuée et auxquelles le quartier Mouffetard doit son nom.

L'Association générale des ouvriers tailleurs de Paris invite les citoyens et citoyennes qui ont pris part aux travaux d'habillement de la garde nationale à venir chercher leur dividende, réparti au prorata de l'argent gagné par chacun.

Un bureau spécial est ouvert à la Bourse pour chacun des vingt arrondissements, à partir de lundi 10 avril, de huit heures du matin à cinq heures du soir.

Désireuse de se renseigner sur la valeur de quelques critiques qui s'étaient produites relativement à l'installation du bétail parqué dans Paris, la commission centrale d'hygiène et de salubrité a fait visiter tous les parcs par un de ses membres.

Il résulte des constatations les plus minutieuses que les animaux sont aujourd'hui presque partout attachés, que là où ils ne le sont point encore, il n'y a aucune accumulation qui puisse faire craindre que les gros animaux ne nuisent à l'alimentation des plus faibles; qu'enfin, sur divers points, on a commencé à couvrir les parcs de façon à ce que le bétail fût à couvert.

Les conclusions de la commission d'hygiène et de salubrité sont, en conséquence, que l'aménagement des bestiaux est des plus satisfaisants et ne justifie en rien les critiques qui ont été formulées.

Comité républicain du 8e arrondissement, réunions publiques tous les soirs, à huit heures, gymnase Triat, avenue Montaigne, 55.

NÉCROLOGIE

Avant-hier, mercredi, le professeur Ranzi, de l'ambulance américaine, a été tué au combat devant Châtillon, pendant qu'il soignait les blessés du 158e bataillon.

On annonce la mort du docteur Scoutetten, âgé de soixante-douze ans. Il a illustré la chirurgie militaire. Né à Lille en 1799, il fut nommé en 1852 médecin en chef de l'hôpital de Metz, où il n'a pas cessé d'habiter. C'était un expérimentateur infatigable, un observateur soigneux, un penseur ingénieux. On lui doit un grand nombre de travaux sur des questions médicales de tous genres.

Les recherches de M. Scoutetten sur l'ozone et sur l'électricité du sang resteront dans l'histoire des sciences.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU JURA (Lons-le-Saulnier)
Audience du 20 mars

ASSASSINAT — FRATRICIDE

Jacques-Augustin Petit est accusé d'avoir commis un assassinat sur la personne de son frère dans les circonstances suivantes :

L'accusé nourrissait depuis longtemps contre son frère, Jean-Baptiste Petit, des sentiments d'une telle haine qu'il résolut de l'assassiner. Le 28 novembre dernier, vers sept heures et demie du matin, il quitta Arbois, son domicile, se rendit à Pupillin chez ce dernier et apprit de sa belle-sœur qu'il conduisit du fumier dans la campagne, du côté de Buvilly. Il alla à sa rencontre, après avoir, en présence de plusieurs témoins, chargé avec un lingot de plomb le fusil de garde national dont il s'était armé.

Il rejoignit son frère à deux kilomètres du village, et l'abordant avec des paroles qui n'ont pas été entendues, il le coucha en joue et fit feu. Mortellement atteint derrière l'épaule, Jean-Baptiste Petit descendit de voiture, fit deux pas et tomba foudroyé. Deux personnes avaient suivi avec épouvante tous les détails de cette scène affreuse. L'accusé les interpella pour leur dire qu'elles pourraient rendre compte qu'il avait mis une balle dans le dos de son frère, et il ajouta : « Je suis content, je l'ai tué! Je passerai au conseil de guerre, on me tuera aussi, mais je suis content! »

L'assassin passa néanmoins toute la journée

blotti dans une fosse de vigne; il rentra le soir dans son domicile et y fut arrêté vers onze heures, caché dans sa paillasse. Il a tout avoué et avec le plus grand cynisme, sans émotion ni repentir.

La physionomie de l'accusé dénote une intelligence bornée et les instincts de la brute plutôt que les facultés de l'homme. Il est gros, blême, a l'œil injecté de sang, et la joue gauche creusée par un pli naturel, mais ressemblant à une cicatrice.

Interrogé par M. le président, il ajoute à l'aveu de son crime quelques paroles de repentir.

Il reconnait son fusil, la balle homicide à laquelle adhèrent encore des lambeaux des vêtements de la victime, mais il s'entête à soutenir que s'il s'est décidé à tuer son frère, c'est parce que celui-ci lui niait une dette de 400 fr.

Onze témoins sont entendus et n'ajoutent rien à la preuve de ce crime avoué. M. le docteur Gremaux seul fournit sur la rapidité et les causes de la mort du malheureux Petit des renseignements scientifiques qui complètent l'instruction.

M. Duboz, procureur de la République, soutient l'accusation et insiste sur les circonstances qui prouvent la préméditation.

Me Merle présente la défense. Le crime est énorme, mais ne reste-t-il pas une place aux circonstances atténuantes? Tel est le thème du défenseur, qui rappelle les antécédents purs de toute condamnation de son client, ses aveux, son peu de développement intellectuel.

Il le compare aux accusés célèbres que le jury a frappés précédemment sans miséricorde, et il s'efforce de montrer la différence qui existe entre eux et lui. Enfin, faisant allusion aux événements contemporains, il demande au jury de ne pas donner à ces populations du Jura, déjà si éprouvées, un spectacle douloureux de plus à subir.

M. le président fait ensuite le résumé de l'affaire et les jurés se retirent pour délibérer.

Chacun dans la salle discute les probabilités du verdict: les uns croient que Petit sera condamné à mort, d'autres qu'il obtiendra le bénéfice des circonstances atténuantes.

Le jury rentre: son chef lit le résultat de la délibération: oui à toutes les questions. Mais il finit en annonçant que le jury admet des circonstances atténuantes.

En conséquence, la cour condamne Petit aux travaux forcés à perpétuité.

Celui-ci se lève impassible, il s'incline vers un des auditeurs à sa portée et lui dit: « Ce n'est pas possible, moi, moi, aux travaux forcés à perpétuité! — Mais certainement, lui répond l'interlocuteur, et il me semble que vous devez vous estimer très-heureux. »

Mais Petit n'entend pas cette raison, et il éclate aussitôt en sanglots.

Voici la relation officielle du combat de Sergudy, près d'Aumale.

Affaire de l'Oued-Okris.

(Subdivision d'Aumale.)

Le 16 courant, le caravansérail de l'Oued-Okris était attaqué par quelques centaines de fantassins et vingt cavaliers aux ordres de Bou-Mezrag, frère du bach-agha Mokrani. Il était défendu par dix zouaves, deux Européens et quelques Arabes.

L'ennemi a eu plusieurs tués et de nombreux blessés.

Le zouave Pivert, après avoir tué le porte-drapeau des assaillants, profitant du désordre que cette mort causait parmi eux, sortit du caravansérail avec ses neuf camarades, courut à la baïonnette sur l'ennemi, ramena le drapeau et rentra s'enfermer dans le caravansérail, dont l'ennemi n'osa plus s'approcher.

Le 17, informé que le bach-agha Mokrani devait envoyer du renfort aux assaillants, le lieutenant-colonel Trumelet expédia le capitaine du bureau arabe Cartairade au secours du caravansérail avec deux pelotons de chasseurs d'Afrique, quelques spahis et un petit goum des Oulad-Dris.

Le capitaine Cartairade fut attaqué vigoureusement par 800 fantassins environ et 50 cavaliers. Il put néanmoins se retirer sur le caravansérail et maintenir les rebelles à distance.

Les chasseurs d'Afrique, qui se sont brillamment conduits, ont eu un sous-officier et un brigadier blessés, les spahis un blessé, le goum a eu quatre chevaux blessés.

Voyant l'inutilité de ses efforts, l'ennemi se retira avec une perte de quinze tués et un nombre de blessés assez difficile à fixer.

Le 19, le lieutenant-colonel Trumelet, apprenant que l'ennemi se renforçait, sortit d'Aumale avec 300 mobilisés de la Côte-d'Or et deux pelotons de chasseurs d'Afrique.

Il adresse le télégramme suivant:

Aumale, le 22 mars 1871.

Le lieutenant-colonel commandant la subdivision à M. le commandant des forces de terre et de mer à Alger.

Je suis rentré hier au soir à Aumale, avec ma colonne légère, après avoir passé la nuit au caravansérail de l'Oued-Okris.

Sachant Bou-Mezrag campé avec ses contingents à huit kilomètres de mon camp de l'Oued-Okris, je résolus d'opérer ma retraite par une ligne qui me permit d'appuyer un mouvement que voulait tenter le caïd des Oulad-Msellem pour dégager sa famille, qui était au pouvoir de Bou-Mezrag, lequel occupait sa Nezla, et pour empêcher la défection de deux fractions de cette tribu qui nous étaient restées fidèles.

Je combinai la marche de ma colonne et celle du goum de façon à arriver de ma personne à hauteur du campement de Bou-Mezrag, au moment présumé de l'attaque. Colonne et goum, que je faisais suivre à distance par l'escadron de chasseurs d'Afrique, se mirent en marche à trois heures et demie du matin.

A l'arrivée du goum sur la Nezla du caïd des Oulad-Msellem, Bou-Mezrag, qui, sans doute, avait été avisé de la marche de ma colonne, avait déjà quitté son campement pour aller occuper la seule ligne de retraite. Le capitaine Cartairade marchait avec l'escadron de chasseurs.

Le goum et les fantassins des Oulad-Salem engagèrent néanmoins l'attaque avec les contingents ennemis, mais les gens à pied des Oulad-Salem ayant lâché pied dès le début, le goum, attaqué par des forces supérieures, ne tarda pas à reculer. Pour empêcher le goum de prendre la fuite, et, peut-être, de passer à l'ennemi, il devenait urgent de le soutenir. L'escadron de chasseurs entra en ligne. L'action se passait en un point nommé Es-Sergudy.

L'aide que lui prêtait cet escadron rendit la confiance au goum et contribua à rétablir les affaires, mais les contingents ennemis se grossissant d'instants en instants et la position de l'armée menaçant de devenir précaire, je n'hésitai point, dès que je fus avisé de cette situation par le capitaine Cartairade, à me porter en toute hâte sur le lieu du combat et à entrer en ligne. Je pris de suite les dispositions que commandait la circonstance, 300 hommes du 2e bataillon des mobilisés de l'arrondissement de Beaune (commandant Berrieux) se portèrent immédiatement en avant et se jetèrent sur l'ennemi avec une furie toute française. Le combat fut acharné de part et d'autre; l'ennemi fut chassé de toutes les positions boisées qu'il occupait et qu'il essaya de reprendre à trois reprises différentes.

L'attaque des mobilisés fut faite avec une telle vigueur que l'ennemi n'eut point le temps d'enlever les nombreux cadavres dont était littéralement jonché le terrain de la lutte.

Cet exemple des mobilisés exalta le goum, qui alors se jeta dans la lutte avec ardeur, vigoureusement entraîné et remarquablement dirigé par le capitaine Cartairade et par l'interprète Guin. L'escadron du 1er chasseurs d'Afrique (capitaine Ulrich) se fit également remarquer par son entrain et par sa brillante valeur.

Les mobilisés furent, pendant tout le combat, magnifiques d'élan, de témérité, d'audace et de tenacité, et ce ne fut qu'à grand'peine que je parvins à les arracher à la lutte.

Mon but étant atteint, je repris ma marche sur Aumale.

On estime à 1,000 ou 1,200 le nombre des rebelles que nous eûmes à combattre.

Les pertes de l'ennemi, qu'il nous fut facile d'apprécier, puisqu'il avait laissé une partie de ses cadavres sur le terrain, sont de 80 à 100 morts.

D'après les nouvelles arabes qui me viennent à l'instant, le nombre de ses blessés est considérable.

Malheureusement, nous avons acheté ce succès par des pertes cruelles. M. le capitaine Belot, adjoint au bureau arabe, est tombé frappé de plusieurs balles en traversant audacieusement les lignes des tirailleurs ennemis.

Seize mobilisés ont trouvé une mort glorieuse sur les positions qu'ils avaient conquises et que je ne pus parvenir à leur faire quitter. Six ont été blessés. Les chasseurs d'Afrique et le détachement du 3e d'artillerie comptent chacun deux blessés. Nos pertes en chevaux sont de trois tués et cinq blessés.

Le combat des Sergudy, qui ne dura pas moins de trois heures, fait le plus grand honneur aux troupes de la colonne d'Aumale.

Constantine, le 28 mars 1871, 2 h. soir.

Tehessa et Bord-Borri-Arredj débloqués cette nuit dernière sans coup férir. Le bach-agha, isolé et abandonné d'un grand nombre des siens, est réduit à l'impuissance.

Le mouvement insurrectionnel touche donc à sa fin.

Sociétés, Banques, Assurances.

ENTREPOTS LIBRES DE PARIS, LYON ET LA MÉDITERRANÉE

Société anonyme par actions au capital de 2,400,000 fr.

Le dépôt des actions de la société anonyme des Entrepôts libres de Paris, Lyon et la Méditerranée, n'ayant pas atteint, le 4 avril, délai de rigueur, le nombre exigé pour une assemblée ordinaire, c'est-à-dire le quart du capital social, MM. les actionnaires sont convoqués à nouveau en assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour le 13 mai prochain, à trois heures de relevée, au siége social, rue Lafayette, 105.

Cette assemblée aura pour objet:

1° D'entendre et approuver, s'il y a lieu, les comptes du premier exercice social, du 27 novembre 1869 au 31 décembre 1870;

2° D'autoriser le payement du coupon échéant le 1er trimestre 1871, sous déduction de l'à-compte payé par le coupon du 1er juillet 1870;

3° La confirmation de la nomination provisoire de quatre administrateurs et l'application des art. 22, 27 et 32 des statuts;

4° L'autorisation d'émission de lettres de gage ou d'obligations pour augmenter le fonds de roulement de la société;

5° Diverses modifications aux statuts, reconnues nécessaires par le conseil d'administration.

Pour avoir droit d'assister à l'assemblée générale, il faut être titulaire de dix actions au moins. Nul ne peut être mandataire, s'il n'est lui-même membre de l'assemblée générale.

Conformément à l'article 42 des statuts, les titres devront être déposés dans la caisse sociale à Paris, à Lyon ou à Marseille, avant le 5 mai.

Le récépissé des actions servira de carte d'admission à l'assemblée.

Paris, le 6 avril 1871.

Le président du conseil d'administration par intérim,
G. BÉCOURT.

COMPAGNIE GÉNÉRALE
DES VOITURES A PARIS

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer le public que les bureaux de l'administration centrale de ladite compagnie, transférés pendant le siége rue Montmartre, 178, ont été réinstallés avenue de Ségur, 2.

Industrie et Commerce

FABRIQUE DE PAPIERS PEINTS rue de la Roquette, 120, succursale Faubourg-du-Temple, 2. **Gros** et **détail** à des prix exceptionnels. *L'on envoie des albums d'échantillons sur demande.*

ENCRE NOUVELLE MATHIEU PLESSY, ✻, 84, boul. St-Germain.
ENCRE NOUVELLE DOUBLE VIOLET, A COPIER.
Se trouve chez tous tous les papetiers.

DECORATIONS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES, ROSETTES brevetées. BOULLANGER, 24, rue de la Paix.

CARTES A JOUER rue de Lancry, 54. GRIMAUD
Spécialité de coins arrondis *dorés.*

Librairie de GARNIER frères.
Rue des Saints-Pères, n. 6 — Palais-Royal, n. 215 bis.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE
BIOGRAPHIE, HISTOIRE, MYTHOLOGIE ET GÉOGRAPHIE
Par LOUIS GRÉGOIRE
Docteur ès-lettres, professeur d'histoire et de géographie au lycée Bonaparte et au collége Chaptal.

Un volume grand-in-8° jésus 2,100 pages à deux colonne imprimées sur beau papier
Prix: 20 *fr.* — *Envoi* franco *contre mandat-poste.*

L'Imprimeur-Gérant, A. WITTERSHEIM, et Ce, *à Paris.*

Vendredi 7 avril 1871

Reports Comptant liq.	liq. p.	Liq. à l'autre	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS	Au comptant	Terme	Prem. cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
			3 O/O, jouiss. 1er janv. 71	51 60	en liq. fin ct. P° fin p P° fin c P° fin c	51 50	d1 d25 d1		51 45 52 50 d50 d50	51 50	51 60
			d° emp. 70, 42 f. 42 payés, janv. 71	52 50	en liq. fin ct. P° fin c	52 75	d25 d1		2 f d50	52 50 52 35	52 65
			d° d° coup. 1500 f. et au-dessus		en liq. fin ct. P° fin c				d50		
			4 1/2 O/O, jouiss. 22 mars 71		en liq. fin ct. P° fin c		d1		d50	76 25	102 90
			4 O/O, jouiss. 22 mars 1871		en liq. fin ct. P° fin c		d1		d50	64 50	
			BONS DU TRÉSOR							3 ½	
			OBL. DU TRÉSOR, int. 20 f., r. 500 f., ann. amiss. en 89, t. p., j. 20 janv. 71		en liq. fin ct. P° fin c					420	435
			SEINE, empr. départ¹ 57, j. janv. 71							207 50	
			VILLE DE PARIS Obl. 52, 5%, r. 1000 f., j. juill. 70							380	487 50
			d° 55-60, 3%, r. 500 f., j. mars 71	380	en liq.					425	
			d° 65, 4%, r. 500 f., t. p., fév. 71	425	fin ct.					278 75	281 25
			d° 69, 3%, r. 400 f., t. p., 15 janv. 71	277 50	P° fin c		d5		d10		
			Caisse de la Boulangerie (Bons)		P° fin p		d5			6 ½	
			Caisse des Travaux publ. (Bons)								
			Trois Ponts, annuités municipales							900	
			BANQUE DE FRANCE, j. janvier 71		en liq. fin c.					2750	2905
			COMPTOIR D'ESCOMPTE, act. 500 fr., jouiss. fév. 71		en liq. au 15					580	585
			CRÉDIT AGRICOLE, act. 500 f., 200 f. payés, jouiss. juillet 70		en liq. au 15					475	630
			CRÉDIT FONCIER COLONIAL, act. de 500 f., 250 f. payés, jouiss. oct. 70		en liq. fin ct.					400	405
			CRÉDIT FONC. DE FRANCE Act. 500 f., 250 p., jouiss. juill. 70		en liq. fin ct. P° fin c P° fin c P° fin p P° fin p		d40 d20 d40 d20		d10 d 5 d10 d 5	920	925
			Obl. fonc. 1,000 fr., 3%, j. nov. 70							985	
			Obl. 500 fr., 4%, jouiss. nov. 70							440	
			10es 4%, jouiss. nov. 70							87 50	
			Obl. 500 fr., 3%, jouiss. nov. 70							435	
			10es 3%, jouiss. nov. 70							83	
			Obl. 500 fr., 4%, 63, jouiss. nov. 70							430	465
			Obl. communales, 3%, j. nov. 70							350	397 50
			5es Obl. 3%, j. nov. 70							74	
			Soc. Gén. ALG., à 500 f., 125 p., j. mai 70		au 15					490	511 25
			d° Obl. remb. 150 f., t. p., j. fév. 71		au 15					110	142 50
			d° d° 5%, r. à 500 fr., t. p., j. 70		au 15					145	
			CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMER., act. 500 fr., 125 fr. p., j. nov. 70		au 15					610	600
			CRÉDIT MOBIL., a. 500 f., t. p., j. janv. 66		en liq. au 31 P° 15		d5 f		d18	125	125
			DÉPOTS ET COMPTES COURANTS, act. 500 f., 125 f. p., jouiss. nov. 70		en liq. au 15 P° 30		d40		d10	540	580
			SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour le développt du comm. et de l'indust. en France, act. de 500 fr., 250 fr. p., j. avril 70		en liq. au 31 P° 30 P° 15		d5 f d20 f		d10 d10	485	482 50
			SOUS COMPTOIR Commerce et Indust., a. 500 f., 125 fr. p., en liq., j. oct. 66		au					380	400
			BESSÈGES A ALAIS, act. 500 fr., t. p., jouiss. juill. 70		en liq. fin ct.					925	900
			CHARENTES, act. 500 fr., 400 fr., p., jouiss. fév. 71		P° fin c fin ct.					475	470
			EST, act. 500 fr., t. p., jouiss. mai 70		P° fin c fin ct. P° fin c		d20 d20		d10	405	410
			PARIS A LYON ET MÉDITERR., act. 500 fr., t. p., jouiss nov. 70		en liq. fin ct. P° fin c		d20		d10 d10	800	800
			MIDI, act. 500 fr., t. p., janv. 71		en liq. fin ct.					570	575
			NORD, act. 500 fr., lib. r. à 400 f., j. 71	910	en liq. fin ct.		d20		d10	910	930
			ORLÉANS, act. 500 fr., t. p., j. avr. 70	730	en liq. fin ct. P° fin p					736 25	736 25
			OUEST, act. 500 fr., t. p., avr. 70		fin ct.					495	515
			VENDÉE, act. 500 f., 350 f. p., juill. 70		en liq. au 15					475	
			CH. DE FER ET DOCKS ST-OUEN, a. 500 fr., t. p., j. juillet 65		P° 15 au 15		d20			108 75	165
			DOCKS ET ENTREPOTS de Marseille, act. 500 fr., t. p., j. mai 70		en liq. au 15					140	485
			ENTREP. et MAG. GÉN. DE PARIS, act. de 1/25000, t. p., janv. 71		en liq. au 15					430	425
			Cie PARISIENNE DU GAZ, act. 500 fr., t. p., oct. 70	735 732 50	en liq. au 15					740	735

Reports Comptant liq.	liq. p.	Liq. à l'autre	Valeurs	Au comptant	Terme	Prem. cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Clôture précédente Compt.	Clôture précédente Terme
			Cie IMMOBILIÈRE, act. de 500 fr., t. p., j. janv. 67		en liq. au 31 P° 15		d5		d10	55	55
			Cie GÉNÉR. TRANSATLANTIQUE, act. 500 fr., t. p., j. juill. 70		en liq. au 15 P° 15		d5		d10 d10	140	140
			MESSAG. IMP. (service maritime), act. 500 f., t. p., jouiss. juin 70		au 15					580	795
			VOIT. de Paris (Cie gén.), a. 500 f., mai 70		au 15					205	180
			SALINES de l'Est, a. 500 f., t. p., 15 oct. 70		au 15					740	800
			CANAL MARITIME DE SUEZ, act. de 500 fr., t. p., janv. 70	232 50	en liq. au 15 P° 15 P° 15 P° 31	235	d20 d5 d5		d10 d10	232 50	233 75
			CANAL MARITIME DE SUEZ. Délégations, r. à 500 fr., t. p., j. janv. 70		en liq. au 15 P° 15 P° 31		d5 d5		d10 d10	136 25	140
			AUTRICHE, 1852, 5%, juill. 70		au 15					62	
			d° 1859, 5%, juill. 70							66	
			d° métal. 5%, j. mai 69							49	62
			ÉGYPTE (Empr. vice-roi d'), 1870, obl. hyp. remb. à 500 fr., t. p., j. oct. 70		en liq. au 15 P° 15		d20		d10	360	397 50
			ESPAGNE, 3% extérieur, 1841-52-56-67-69, j. juil. 70		au 15					31 ¼	25 ¼
			d° Coup. de 36 et 24 piastr., j. juill. 70		en liq.					31 ½	
			d° d° de 12 piast. et au-dessous		au 31					31 ½	
			d° Int., c. de 75 p. et au-dessus, juil. 70							24	28 1/16
			d° d° pet. coup., j. juill. 70							21	
			d° Différée convertie, j. juil. 70							29 ¾	45 ¼
			d° Passives nouvelles, j. juill. 70		en liq.					23 ½	30 ½
			PAGARÈS obl. remb. à 500 f., juill. 70		au 15					490	
			ÉT.-UNIS, 5-20, 62, c. de 60 dol., mai 70		au 15					108	103 ½
			d° d° de 30 dol., d°							108	
			d° d° de 6 dol., d°							108	
			d° d° de 3 dol., d°							108	
			d° d° 64, c. de 60 dol., d°							104 ½	
			d° d° de 30 dol., d°							105	
			d° d° de 6 dol., d°							105	
			d° d° de 3 dol., d°							105	
			ITALIE, 5%, j. janv. 71, coup. 1,000 fr.		en liq. au 15					54 40	54 50
			d° d° coup. 500 fr.		P° 15		d1		d50		
			d° d° c. 100 à 500 excl.	51 60 50	P° 15		d25				
			d° d° coup. de 50 f.		P° 31		d1		d50		
			d° d° c. au-dessous 50		P° 31		d25			31	34 50
			d° 3%, j. avril 70		en liq.						
			d° Tabacs (Obl. des) r. à 500 f., t. p., j. juill. 70		au 15 P° 15		d5		d10	465 466 25	400
			d° d° série entière		en liq.					26	26
			MEXICAIN, 6%, t. p., j. avril 70		au 15					72 50	70
			PÉRUVIEN, obl. 6%, 17 ½% p., janv. 71	73	P° 15		d5		d50	72 75	
			d° grosses coupures		au 15					29 ½	
			EMP. PORTUG., 1853, 3%, j. janv. 71							40 ½	
			d° 1856-57-59-60, j. janv. 71							88 ¼	95 ¾
			EMP. RUSSE, 5%, 62, j. mai 70		au 15					82	81
			d° 5%, 70, obl. 50 l. st., t. p., j. fév. 71		en liq.					82	
			d° obl. 100 l. st., d° j. fév. 71		au 15						
			DETTE TURQUE, 5%, jouiss. juill. 70, coupures de 125 fr.		au 31					45	45
			d° d° de 62 fr. 50				d20		d10		
			d° d° de 12 fr. 50								
			EMP. OTTOMAN, 60, 6%, r. 500 f. t. p., 70		en liq. au 15					290	
			d° 63, d° d°		au 15					290	
			d° 65, d° d°		au 15					300	382 50
			d° 69, d° j. oct. 70		au 15					275	261 25
			BANQUE OTTOMANE, act. de 500 fr., 250 f. p., j. janv. 71		en liq. au 15					550	500
			CRÉDIT et DÉPOTS DES PAYS-BAS, act. 235 fl. (500 f.), t. p., j. nov. 70		en liq. au 15					610	605
			CRÉDIT FONCIER D'AUTRICHE, act. de 500 f., 200 f., p. estamp., j. juill. 70		en liq. au 15 P° 15		d20		d10	805	815
			CRÉDIT MOBIL. ESPAGNOL, a. 500 f., t. p. (ex coupon n° 15), j. juill. 70		en liq. au 15 P° 15 P° 31 en liq.		d20 d5 d5		d10 d10	385	385
			SOC. AUTRICH., a. 500 f., t. p., j. janv. 71	825	au 15 P° 15	827 50	d20		830 d10	825	825
			EST-HONGROIS, a. 500 f., 200 p., j. juil. 70		au 15					270	250
			GUILL.-LUXEMBOURG, a. 500 f., t. p. (ex coupon n° 22), j. juin 70		en liq. au 15					190	175
			SUD-AUTRICHE-LOMB., a. 500 f., t. p., j. mai 70		en liq. au 15 P° 15 P° 31		d5 d5		d10 d10	365	365
			NORD-OUEST DE L'AUTRICHE, t. p., a. 500 f., j. juill. 70		en liq. au 31					425	420
			NORD-ESP., act. 500 f., t. p., janv. 65		au 15					54 50	45
			PAMPELUNE ET BARCELONE (SARAG. à), act. 500 f., t. p., juil. 66		en liq. au 15					40	53 75
			PORTUGAIS (Cie royale), 500 fr., t. p., j. janv. 1866		en liq. au 15					45	40
			CH. ROMAINS, a. 500 f., t. p., j. oct. 65		au 15					60	56 25
			SARAG.-MADRID, a. 500 f., j. juil. 65		au 15					79 50	91 25
			CABLE TR. FR., a. 500 f., t. p., j. sept. 70		au 15					380	446 25

Valeurs	Cours
Emprunts de villes françaises.	
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 f. j. nov. 70.	81
Lille (ville de), 3%, 1860, r. 100 f., j. avr. 70.	
— — 1863, r. 100 f., j. janv. 71.	
Valeurs françaises (Obligations)	
Charentes, 3%, remb. 500 fr., j. oct. 70.	
Est 1852-54-56, 5%, r. 650 fr., j. déc. 70.	
Est, 3%, r. 500 f. (i. g. Et.), j. déc. 70.	280
Ardennes, 3% (i. g. Et.), j. janv. 71.	
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr., j. avril 70.	
Bâle, remb. à 625 fr. (i. g. Et.), j. juill. 70.	
Bourbonnais, 3%, r. 500 f., j. juill. 70 (Gar.)	
Dauphiné, 3%, r. 500, (i. g. Et.), j. janv. 71.	
Genève, 1855, r. 500 f., j. juil. 70 (i. g. Etat)	
Méditer., 25 f., r. 625 f., j. av. 70 (i. g. Etat.)	
Méditer., 52-55, 3%, r. 500 f., janv. 70 (i. g. Et)	
Paris-Lyon-Médit., 3%.	
Paris-Lyon-Médit. (fus.), r. 500 f., j. juill. 70.	291
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f., j. oct. 70	280
Victor-Emmanuel, 1862, r. à 500 f., j. oct. 70.	
Midi, r. 500 fr., j. juill. 70 (i. g. Etat).	282 50
Nord, 3%, r. 500 fr., j. juill. 70.	310
Orléans, 1842, 4%, r. à 1150 f., j. janv. 71.	
Orléans, 1848, 3%, r. 500 fr., j. juill. 70.	295
Grand-Central, 1855, r. 500 fr., j. juill. 70	
Orléans à Châlons, 3%, t. p. r. 500 f., j. janv. 71.	
Ouest, 3%, r. 500 fr., j. juill. 70 (i. g. Etat)	
Ce Parisienne du Gaz, 5%, t. p., j. janv. 71.	
Ce Immobilière de Paris, 500 f., t. p., juill. 71.	
Omnibus, 5%, r. 500 fr., j. juill. 1870.	
Suez, 5%, r. 500 fr., t. p., j. avril 70.	310
Valeurs françaises (Actions)	
C. gén. Ass. agr. et inc. a. 1000 f., 250 f. p.	1.000
C. Assur. gén. (inc.), a 5,000 f., 2 janv 69.	64.000
C. Assur. gén. (Vie), net, 7,500 f., 3 oct. 69	30.000
Caisse gén. d'Assur. c. les risq. maritim.	
Caisse gén. des familles, 2,500 f. 500 f. p.	
Caisse paternelle	34 ½
Nationale, — (Vie).	212 ½ pr.
Phénix (inc.), — (Vie).	4.200
Union (inc.)	1058 ½ b.
Urbaine (Inc.), a. 5000 f., 1000 f. p.	
Urbaine (Vie), a. 1000 f., 200 f. p.	1.045
Urbaine (Vie), a. 1000 f., t. p.	1.025
Aigle, — France (Inc.).	63 ½
Fonds d'États et Villes étrang.	
Emp. Autrichien, 1865, ob. 500 f. (200 fl.), t. p.	317 50
Obl. domaniales autrich. 66, est., j. sept. 70.	248 75
Emp. Honduras (ob. hyp.) r. 300 f., j. juil. 70.	
Emp. Hongrois, ob. 300 f. (unités), j. juil. 70.	210
Emp. Romain, 5%, j. juin 70.	
Emp. Russe, 50, 4 ½%, j. juill. 70.	
Emp. Russe, 67, 4%, r. 500 f., nov. 70.	
Emp. Russe, 69, r. 500 f., t. p., j. nov. 70.	
Emp. Tunisien, 7%, 1865, r. 500 f., j. janv. 67.	
Ville d'Anvers, 1867, r. à 100 f., j. 1er mars 71.	
Ville de Bruxelle, 1868, r. à 100 f., j. janv. 71.	
Valeurs étrangères.	
Crédit fonc. et comm. Suisse, a. 500 f., 150 f. p.	
Zinc Vlle-Montagne, 10e d'act., j. mai 70.	
Lombards, 3%, r. 500 f., j. janv. 70.	228
Nord Esp., 3% (priorité), r. 500 f., j. oct. 70.	
Nord Esp., 3%, à revenu variable, r. 500 f.	
Nord Esp., 3%, r. 500 f., j. oct. 69	
Pampelune, 3%, r. 500 f., j. oct. 67.	
Portugais, 3%, r. 500 f., j. janv. 67.	
Romains, 3%, r. 500 f., j. juil. 69.	
Saragosse, 3%, r. 500 f., janv. 70.	
Bons Lomb., sie 9, r. 500 f. mars 71, j. sep. 70.	
Bons Lomb., sie 8, r. 500 f. mars 71, j. mars 71	
Bons Lomb., sie 8, r. 500 f. 72 à 74, j. mars 71	
Bons Lomb., sie 8, r. 500 f. 75, t. p., j. mars 71	
Bons Lomb., sie 8, r. 500 f. 76, t. p., j. mars 71	
Bons Lomb., sie 8, r. 500 f. 77, t. p., j. mars 71	
Bons Lomb., sie 8, r. 500 f. 78, t. p., j. mars 71	
Crédit fonc. Suisse, 5%, r. 500 f., j. mai 70.	

HALLES ET MARCHÉS. — 7 avril.

COURS COMMERCIAUX.	L'hectol. et dem.	Les 100 kil.
GRAINS. Choix	à	à
— 1re qualité	à	à
— Ordinaires	à	à
— Sortes cour.	à	à

AVOINES. — COURS COMMERCIAUX HORS PARIS.

Entrée: 1 fr. 50 par 100 kil.	Les trois hect.	Les 100 kil.
Choix 150 kil. —	à	à
1re qualité 150 kil. —	à	à
Sortes cour. 150 kil. —	à	à
Inférieures. 150 kil. —	à	à

BULLETIN COMMERCIAL AUTHENTIQUE.

Huile de colza dispon., tous fûts	
d° d° en tonnes	
d° épurée, en tonnes	
d° de lin, en fûts	
d° d° en tonnes	
Suifs de France	
Esprit 36 dispon., fin, 1re qual., 90°	à

ACHAT D'OBJETS D'ART ET DE CURIOSITÉ
M. FRED. DAVIS (de Londres), COLLECTIONNEUR
a l'honneur d'informer le public qu'il achète les porcelaines de *Sèvres*, Saxe, Vienne, etc. — *meubles anciens* de l'époque de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, des cristaux de roche et pierres montées; objets et bijoux *en or* et émaillés du *XVIe siècle*; — argenterie et tabatières; émaux de *Limoges* et tout objet d'art de haute valeur. M. DAVIS n'achète pas d'objets modernes. On peut mettre en consignation ou lui adresser des lettres et dessins, photographies avec les dimensions et le prix de l'objet proposé *(franco)* à son adresse, **51, Pall Mall, Londres.** — Références offertes. — M. F. DAVIS SERA A PARIS EN AVRIL.

Rue Montmorency, 8.
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE
A CÉDER DE GRÉ A GRÉ
Machine en retiration grand jésus. — Machine en blanc.
Grande Presse manuelle très-juste et très-douce tirant double colombier
Caractères à labeur (7 et 10). — Fantaisies diverses.

A LOUER
GRAND LOCAL POUR L'INDUSTRIE
AVEC OU SANS APPARTEMENTS
(1,500 mètres environ, dont moitié au rez-de-chaussée) 8, rue Montmorency.
On pourrait céder une machine à vapeur de Midleton et Elwell, de 4 chevaux, avec générateur système Belleville, un réservoir en tôle contenant 2,000 litres, les canalisations de l'eau, du chauffage et du gaz avec compteur de 100 becs.

Presses mécaniques typographiques et lithographiques. — Machines à vapeur.

Hte MARINONI

FOURNISSEUR

Des JOURNAUX OFFICIELS, du PETIT JOURNAL, du FIGARO

ET DES PRINCIPAUX JOURNAUX DE FRANCE ET D'EUROPE

67, rue de Vaugirard, Paris

Machines à journaux imprimant 4,000, 6,000, 8,000, 18,000 et 36,000 exemplaires à l'heure du format des grands journaux. — **Presse universelle**
Presse typo-lithographique. — Presse indispensable. — Moteurs à vapeur inexplosibles.

DEUX MILLE MACHINES VENDUES